

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203317-20221116-ARR502022-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022

Affichage : 17/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° ARR502022

Madame Le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints en l'absence ou cas d'empêchement des adjoints ou si ces derniers sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal,

Considérant qu'en raison de la gestion des finances, du budget, affaires juridiques, assurances

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur ALLEGRE Jean Marc, Conseiller Municipal, est désigné conseiller municipal délégué.

ARTICLE 2

Monsieur ALLEGRE Jean Marc aura en charge :

- La mise en place du nouveau plan comptable
- Les affaires budgétaires dont l'élaboration et le suivi des budgets
- Elaboration du budget communal
- La prospective financière et fiscale
- La gestion des emprunts et de la trésorerie
- Les affaires juridiques et contentieuses
- Les assurances : contrats et sinistres

ARTICLE 3

Monsieur ALLEGRE Jean Marc percevra une indemnité de 2 % de l'indice brut terminal de la fonction publique fixé à 1027.

ARTICLE 4 : notification

Le présent arrêté sera notifié :

- Monsieur le Sous-Préfet de Roanne,
- Monsieur le Trésorier de Roanne,
- A l'intéressé

Qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villemontais, le 16 Novembre 2022

Le Maire,

GAUME Marie Françoise

Notifié à l'intéressé,
Le 16 Novembre 2022
ALLEGRE Jean Marc

